

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF1348

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, Mme Rubin, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, M. Ruffin et Mme Taurine

**ARTICLE 45**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel a pour but de s'opposer au niveau des plafonds des autorisations d'emplois des établissements à autonomie financière, c'est-à-dire des établissements et organismes de diffusion culturelle ou de recherche situés à l'étranger et dépendant du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Cela concerne donc principalement les instituts français à l'étranger.

En effet, le plafond d'emploi pour ces établissements reste le même qu'en 2017 et en 2018 et dans le même temps les dotations baissent de plus de 5 % (alors qu'elles avaient déjà baissé de plus de 5 % entre 2017 et 2018...).

Le Gouvernement impose donc une austérité marquée à ces établissements ! Nous pensons au contraire qu'il faudrait augmenter les moyens et les effectifs des instituts français à l'étranger.

Le but de cet amendement est donc de s'opposer à cette situation, en vous proposant de relever le plafond des autorisations d'emplois pour les établissements à autonomie financière pour 2019.